

Strasbourg, le 8 octobre 2024

Rectorat

Affaire suivie par :

Stéphane Jach
Directeur académique adjoint du Haut-Rhin
Référént académique « Vacances apprenantes »

Jean-François Tavernier
Directeur de cabinet adjoint

Courriel :
vacancesapprenantes@ac-strasbourg.fr

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9
Références : cab/

Le Recteur de l'académie

à

Mesdames et messieurs les Chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les Directeurs d'école

S/c de mesdames et messieurs les IEN chargés d'une
circonscription du premier degré

S/c de messieurs les Directeurs académiques des services de
l'éducation nationale du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Objet : Appel à projets « Vacances apprenantes » année scolaire 2024-25

Chères et chers collègues,

Le dispositif « Vacances apprenantes », reconduit pour 2024-2025, offre à tous les élèves, du CP à la terminale, la possibilité de bénéficier d'activités éducatives diversifiées, encadrées par des professionnels durant toutes les vacances scolaires. Il contribue à la continuité éducative en prolongeant les actions engagées depuis l'été 2020 qu'il déclinera désormais en projets ambitieux, significativement inscrits dans les territoires et, parfois, dans la durée.

Un dispositif désormais annualisé

Étendu à toutes les périodes de vacances scolaires, hors congés de fin d'année civile, il suppose de répondre à un appel à projets unique s'appuyant sur un calendrier d'actions « vacances apprenantes » se déployant sur une période de vacances donnée ou sur toutes les vacances scolaires.

Cœur de cible

Dans le cadre souple des vacances scolaires, les personnels engagés dans cette dynamique qui veut compenser les assignations territoriales et sociales prendront en charge notamment les élèves parmi les plus fragiles. C'est le cœur de cible (EP et EP+, LP, public féminin des QPV) qui doit mobiliser sans exclure les autres publics.

Les dispositifs qui constituent « Vacances apprenantes » **rappellent et matérialisent, si besoin en était, le sens des missions de l'école : offrir à tous les élèves les mêmes chances de réussir. Ils concourent à l'émancipation, à l'épanouissement des élèves qui nous sont confiés, sans abandonner quiconque sur le**

bord du chemin.

C'est l'opportunité, bien sûr, de renforcer les fondamentaux dans des conditions très favorables, de préparer autrement les épreuves d'examen comme de penser les enjeux de l'orientation à l'aune de territoires vivants, mais parfois mal connus de leurs usagers. Pour répondre à cet enjeu multiple « Vacances apprenantes » met en résonance des dispositifs complémentaires, déclinés entre autres en « stage de réussite scolaire » et « école ouverte » (soutien scolaire, activités culturelles, sportives et de loisirs encadrés par des professionnels) qui assurent la consolidation des apprentissages, la remobilisation des savoirs et le vivre ensemble. Ces dispositifs, qui peuvent opportunément lier les deux degrés, seront co-construits en étroite collaboration avec les collectivités territoriales et les partenaires institutionnels.

J'y vois l'occasion de développer autrement nos gestes professionnels, de réinventer la différenciation, de faire du temps des vacances scolaires l'occasion d'agir au plus près des besoins, à la confluence de toutes les missions et tous les dispositifs : Devoirs faits, 8/18, TER, CLA, cités éducatives et territoires cibles.

Des entrées « classiques » à dynamiser...

Le dispositif École ouverte s'appuie sur :

- Les stages de réussite (tous les élèves du CP à la terminale);
- L'école ouverte « classique » (tous les élèves du CP à la terminale);
- L'école ouverte buissonnière (tous les élèves du CP à la terminale);
- Mon patrimoine à vélo (tous les élèves du CP à la terminale).

...pour faire émerger des projets signature de l'académie de Strasbourg

C'est aussi l'occasion de défendre des projets « signature », soit des propositions « vacances apprenantes » offrant une combinaison inédite de projets classiques déclinés à l'aune des diagnostics, particularités et besoins de nos territoires. C'est là que je vous attends en particulier, pour que les dispositifs colorés par vous parlent des projets spécifiques de vos établissements et réseaux éducatifs en disant ce que la terre d'Alsace propose à ses enfants pour remédier aux difficultés rencontrées.

J'ai demandé à Stéphane Jach de proposer quelques pistes de déploiement que vous trouverez à la suite de ce courrier. Les IA-DAASEN de l'académie pourront, le cas échéant, attirer votre attention sur des propositions à valoriser.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement au service de l'égalité des chances de nos élèves, pour une École à la hauteur des enjeux de la société et de nos idéaux.

Je salue votre travail et je vous prie de croire en l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.


Le recteur,
Olivier KLEIN

Des projets « signature » ?

- Proposer des projets inter degrés mobilisant les liaisons :
 - o Mobiliser des filières d'excellence en LGT et LP, inviter les professeurs et élèves à construire des actions partagées avec les élèves du premier degré et du collège pour, dans le temps d'une activité ludo-éducative, explorer la dimension scientifique concrète des apprentissages, travailler entre pairs, préparer l'orientation en découvrant des orientations inédites ouvertes à tous et toutes :
 - Exemple des métiers de l'aviation (et l'on regardera avec intérêt la possibilité de penser, sur le long terme, des stages de seconde dans des structures, entreprises et institutions dont la recherche et l'innovation sur les cœurs de métier;
 - Exemple des métiers de la programmation (de l'intérêt d'éveiller l'attention des jeunes filles en particulier pour les langages scientifiques);
- Proposer des projets fondés sur l'action engagée d'une structure culturelle locale :
 - o Mobiliser les structures muséales, conservatoires à rayonnement départemental, médiathèques et microfolies pour engager, sur le territoire, la culture comme un levier :
 - Mobiliser avec l'aide de la DAAC des résidences artistiques sur le temps particulier des vacances, prolongeant le 8/18 avec une présence artistique marquée et des éléments de travail qui prolongent l'éveil sensible (et la possibilité d'exprimer autrement) au travers d'expériences plastiques et invitent à la connaissance de soi comme au vivre-ensemble et l'on pensera aux CPS à acquérir et déployer;
 - Mobiliser avec l'aide du CLEMI, de la PJJ et des Parquets pour des actions « laïcité » fortes déclinant la culture de l'information et de la qualification des sources comme un enjeu de compréhension du monde;
 - Amplifier le dispositif « et si on lisait à voix haute » et développer à ce prolongement à « devoirs faits » dans la logique des fondamentaux...
 - o Mobiliser les options et classes à horaires aménagés ainsi que leurs partenaires :
 - Fonder un festival de cinéma inter degrés mobilisant la perspective de l'initiation à la lecture de l'image mobile, à la grammaire du cinéma et la logique de débat public; en un mot, questionner autrement le vivier des options et le rayonnement de celles-ci sur les établissements. Certains projets laïcité, lutte contre les haines et harcèlement pourraient naître opportunément, en incluant par exemple un projet mémoriel ou la participation à des concours citoyens¹...
 - Proposer en LP le dispositif « Ma voie d'avenir » et parler autrement de la fierté des élèves du LP au travers d'un projet documentaire pouvant articuler l'action des options et des LP;
- Travailler sur des territoires cibles en mobilisant l'existant à prolonger, articuler et hybrider les dispositifs et projets à l'œuvre dans les Cités éducatives, CLA et TER, mais aussi les internats d'excellences en interrogeant la réinvention des gestes professionnels : comment mobiliser les publics éloignés, renforcer les attendus de fin de

¹ Sur ce point, se référer à la brochure académique des actions éducatives citoyennes.

cycle sans stigmatiser ?

- Engager des projets autour des microfolies installées au sein des TER et CLA pour travailler autrement en lab'fab partenariaux (découverte de la logique de projet et travail en autonomie);
- Prolonger les dispositifs des cités éducatives pendant les vacances et faire émerger, par le biais des pratiques sportives, artistiques et des itinéraires de découverte, une nouvelle approche des valeurs de la république ou du vivre-ensemble : partenariat avec les corps en uniformes et sens de l'engagement ;
- Questionner la mobilité en travaillant sur le déploiement du dispositif « Lire la ville » dans l'espace et in situ avec les CAUE et en mobilisant les flottes de vélo disponibles, le temps des vacances, pour un « savoir rouler » estampillé « EDD », qui questionne la ville autrement et la rend accessible ;
- Faire du dispositif « Parlement des enfants » une entrée de la vie des instances et de l'engagement des élèves un combustible...

Les maîtres-mots de ces dispositifs : les CPS, le vivre-ensemble, les partenariats, devoirs-faits, 8/18, mobilité, orientation, préparation des stages, internats d'excellence.

Leur force : dépasser le dispositif-type pour entrer dans des formules incarnées portées par le terrain et faisant résonner les projets d'établissement comme de territoire dans leur singularité.

Annexe 2

1. Présentation des différents dispositifs de l'opération « Vacances apprenantes »

1-a Le dispositif « Stage de réussite »

La maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves à l'école, au collège et aux lycées (LGT, LP) est l'objectif prioritaire de tous les acteurs de l'éducation nationale.

À cette fin, les professeurs des écoles, de collège et de lycée qui le souhaitent et la base du volontariat, sont invités à mettre en place des « **stages de réussite scolaire** » en complément des enseignements et de l'accompagnement durant le temps scolaire. **Ces stages qui se déroulent durant les vacances de printemps et d'été 2025** s'adressent à tous les profils d'élèves afin d'accompagner les plus fragiles (consolider les fondamentaux, combler d'éventuelles lacunes) et renforcer l'expertise des plus solides.

Ses stages offerts aux élèves sur la base du volontariat, en dialogue avec leurs familles et eux, ont vocation à se déployer dans les écoles élémentaires, les établissements secondaires, en particulier dans les territoires fragiles.

Pour avoir la souplesse nécessaire et ajuster leur organisation au plus près des besoins des élèves, leur durée n'est plus strictement circonscrite à 15 heures. En fonction des besoins, les élèves peuvent ainsi bénéficier d'un volume d'heures plus important.

Des circulaires départementales fixent les modalités des stages de réussite scolaire dans le premier degré.

Pour toute précision, vous pouvez contacter :

- Bas-Rhin : Madame KREMPP-ARCHER, cheffe du bureau de la formation continue (division du 1^{er} degré),
- Haut-Rhin : Monsieur CAROL, chef du bureau des moyens et pilotage.

1-b Le dispositif « École ouverte classique »

Le dispositif « **École ouverte** » contribue à l'égalité des chances et lutte contre le décrochage scolaire. Il s'adresse ainsi à tous les élèves, du CP à la terminale (Clg, Lgt, LP) en priorisant les élèves scolarisés en éducation prioritaire, résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville et dans les territoires ruraux. Les écoles et les établissements peuvent s'organiser en réseau afin de proposer une offre mutualisée, diversifiée, d'activités éducatives offertes. Ce programme gagnera à être pensé avec les collectivités territoriales, les partenaires associatifs, des structures ou intervenants divers afin de proposer en plus du soutien pédagogique assuré par des professeurs, du renforcement scolaire et des activités éducatives, culturelles, artistiques, physiques et sportives.

L'ouverture des écoles et des établissements secondaires se fera en concertation avec les collectivités territoriales de rattachement, d'autant plus que dans le premier degré il est nécessaire de s'assurer l'entente préalable du maire de la commune et de l'IEN de circonscription.

1-c Le dispositif « École ouverte buissonnière » pour des séjours en zones rurales ou littorales

Le dispositif « **École ouverte buissonnière** » intègre une immersion en zone rurale, décrite dans le cahier des charges en annexe, pour faire découvrir aux jeunes un territoire différent de celui qu'ils connaissent au quotidien. Il s'agit de sensibiliser au développement durable et d'encourager responsabilité et autonomie.

Cette offre peut se décliner :

- Soit sous une modalité itinérante (camp sous tente),
- Soit sous une modalité d'accueil dans les locaux d'une collectivité territoriale permettant un renforcement des apprentissages (école, établissement) ainsi qu'un hébergement (internat notamment).

Ces séjours buissonniers sont organisés soit directement par l'établissement ou la collectivité territoriale, soit (et par délégation) par un partenaire associatif ayant l'expérience des classes transplantées avec hébergement et nuitées.

1-d Le dispositif « Mon patrimoine à vélo »

Le dispositif « **Mon patrimoine à vélo** », construit en fonction du contexte et des besoins locaux, vient étoffer l'offre. Il contribue à l'acquisition du « savoir rouler » et la découverte du patrimoine naturel et architectural à vélo.

Des excursions peuvent être organisées à la journée ou avec nuitées dans le cadre de circuits itinérants. Il est possible de s'appuyer sur des partenariats avec des collèges voisins qui disposeraient de vélos, mais aussi sur d'autres partenariats locaux. Les personnels des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des DSDEN accompagneront écoles et établissements qui le souhaiteraient dans leur recherche :

- Bas-Rhin : emilie.stangret@bas-rhin.qouv.fr
- Haut-Rhin : marlene.bouyat@haut-rhin.gouv.fr

Modalités de financement de ces dispositifs :

Trois modes de financements complémentaires encadrent le dispositif :

- PACTES : destinés à rémunérer les personnels éligibles (enseignants, CPE, DOC, PSY-EN).
- CREDITS : destinés à financer le matériel.
- CREDITS DE VACATION : destinés à financer les personnels non éligibles au PACTE.

Concernant les PACTES plus spécifiquement, ces dispositifs peuvent être financés par des parts de 24 heures ou de 12 heures, si elles sont fractionnées. La délivrance d'une part reste soumise aux modalités PACTE (identification d'un besoin par le chef d'établissement ou l'IEN, le volontariat du professeur, la signature d'une lettre de mission). Ces heures peuvent être mobilisées en une seule période ou sur plusieurs périodes de vacances apprenantes durant l'année scolaire 2024-2025.

Il convient de solliciter une dotation en parts PACTE lors de la remontée du projet.

Concernant les crédits :

L'académie est dotée sur un exercice budgétaire en « année civile ». Aussi, la confirmation des crédits versés aux établissements sera opérée en au moins deux temps : un premier temps pour les vacances d'automne, un second temps pour couvrir les autres périodes de vacances.

2. Mise en œuvre de l'appel à projets « Vacances apprenantes » pour les périodes de congés scolaires 2024-2025.

- Les projets s'étendent à partir des vacances d'automne et concernent toutes les vacances scolaires sans seuil minimum d'élèves ;
- Ces dispositifs sont proposés gratuitement aux élèves volontaires ;
- Les directeurs d'école, en lien avec les IEN de circonscription, et les chefs d'établissement prioriseront les publics. Pour cela, ils identifieront les élèves qui pourraient tirer bénéfice des dispositifs et les inviteront à s'inscrire. Ils communiqueront en amont avec les familles et ils auront une attention particulière pour les élèves en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers ;
- Les personnels d'éducation, enseignants, sociaux et de santé peuvent y participer sur la base du volontariat. D'autres acteurs peuvent être mobilisés (autres personnels de l'État, des collectivités territoriales, membres d'associations, parents d'élèves, étudiants, adultes-relais, réserve citoyenne de l'éducation nationale, services civiques) en tant qu'intervenants ou encadrants. Les agents habilités vérifieront leur honorabilité avec le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJ AISV) ;
- Avec l'accord de la collectivité territoriale de rattachement, un établissement ou une école peut accueillir des élèves d'autres EPLE ou d'autres écoles dans le cadre d'un projet commun et/ou inter degrés ;
- Les financements de l'État peuvent être complétés par les collectivités territoriales et de divers organismes publics qui apporteront leur concours (subvention ou de ressources humaines et/ou matérielles). Les financements de l'État permettent de couvrir les dépenses de rémunération des agents publics, des intervenants extérieurs ainsi que des dépenses de fonctionnement.

3. Points d'appui et accompagnement

Les établissements de l'éducation prioritaire inscrits précédemment dans les dispositifs, dont l'expérience des projets et des partenariats, peuvent partager leur expérience. Pour cela, les services et délégations académiques restent à votre écoute, collectent les retours et propositions, les diffusent et vous accompagnent dans la mise en œuvre du programme « Vacances apprenantes ».

N'hésitez pas à contacter librement :

- pour l'appel à projets :
M. Jonathan ANGLARET (DAVLC) : vacancesapprenantes@ac-strasbourg.fr
- pour les subventions, vacations, frais de fonctionnement :
Mme Stéphanie PRUNIAUX (DOS) : stephanie.pruniaux@ac-strasbourg.fr
- pour les partenariats artistiques et culturels :
Mme Peggy GATTONI (DAAC) : peggy.gattoni@ac-strasbourg.fr
- pour les partenariats liés à la Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) :
Mme Céline LAUGEL (DAAC) : celine.schultz@ac-strasbourg.fr
- pour les partenariats liés aux activités linguistiques :
Mme Isabelle WOLF (DARILV) : isabelle.wolf@ac-strasbourg.fr

- pour le lien avec l'Université :
Madame Hélène TANOI (IA-IPR Mathématiques) : helene.tanoh@ac-strasbourg.fr
- pour les partenariats dans le cadre de l'éducation au développement durable :
Mme Karine BODET (IA-IPR Sciences et techniques industrielles) :
karine.bodet@ac-strasbourg.fr
- pour la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre et la prévention et la lutte contre l'illettrisme :
Mme Cécile-Eugénie CLOT (IA-IPR de LV Allemand) : Cecile-Eugenie.Clot@ac-strasbourg.fr
- pour les partenariats concernant le champs sportif :
M. Louis DELOYE (IA-IPR d'éducation physique et sportive) : louis.deloye@ac-strasbourg.fr

4. Méthodologie de remontée et de traitement des retours de l'appel à projets

- Rédiger le projet : un courriel vous sera adressé via la messagerie des écoles et établissements, qu'il vous suffira de compléter avec précision (les procédures de validation et les mises en paiement s'en verront facilitées) ;
- Calendrier :

Période de congés	Ouverture des saisies de projet en ligne	Date limite de remontée du projet
Automne 2024	Au plus tard le mardi 08 octobre 2024	Vendredi 11 octobre 2024
Hiver 2025	Lundi 6 janvier 2025	Vendredi 17 janvier 2025
Printemps 2025	Lundi 3 mars 2025	Vendredi 14 mars 2025
Eté 2025 (juillet)	Lundi 26 mai 2025	Vendredi 6 juin 2025
Eté 2025 (août)		

Les écoles et les établissements retenus s'engagent en outre à transmettre à l'adresse générique vacancesapprenantes@ac-strasbourg.fr un compte-rendu du dispositif engagé (plusieurs photos des activités accompagnées d'un bref descriptif) en vue de contribuer au pilotage, à la formation et à la valorisation académique.